

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire 63570

N° 811 – 30 Octobre 2004

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

PHOBIE DE L'HOMOPHOBIE

Le démarrage de la chaîne Pink, la chaîne homo, a été fêté comme il convenait : dans la dignité et la gayté. Le tout Paris s'y est précipité, peut-être s'agissait-il des fans de Line Renaud, marraine de la chaîne à laquelle elle apporte son jeune élan. Mais je crains qu'il y ait eu dans la foule des pèlerins à la foi incertaine. Ni Dominique Strauss Kahn en compagnie d'Anne Saint Clair, ni Claire Chazal, ni d'autres vedettes du monde médiatique et politique ne professent la religion rose, à moins que le rose ne soit là pour marquer le choix politique des supporters. L'important, on le sait, c'est le rose. Alors pourquoi cette ruée vers le rose ?

J'ai une explication : il fallait se faire voir au cours de cette soirée mémorable, sous peine de passer pour homophobe. C'est la peur du gendarme qui a motivé les assistants. Il est décisif en France d'acquérir par tous les moyens un brevet de non-homophobie. Il faut être en règle avec la législation judicieusement conçue par le gouvernement Raffarin, auquel on reproche injustement d'être immobile, alors qu'il ne cesse d'engager les réformes profondes qui vont changer la société française aujourd'hui : amélioration du PACS, et pilule du lendemain, demain adoption d'enfants par des ménages homos. La chasse à la discrimination et aux interdits moraux a été courageusement menée. Tous égaux, tous libérés.

Mais pourquoi reconnaître en ce domaine le mérite du seul gouvernement français ?

Voici qu'au niveau européen la répression de l'homophobie prend un tour sérieux avec l'affaire Buttiglione. Notre dernière lettre vous avait alertés sur ce dossier. Celui que le Président Barroso destinait aux fonctions de Vice-Président chargé des questions de justice, d'ordre public et d'immigration a raté son examen de passage devant le Parlement européen, et provoque la première crise ouverte entre la Commission et le Parlement. Il a eu l'audace incroyable de parler de « péché » à propos de l'homosexualité, et il a aggravé son cas en renvoyant les femmes à leur rôle de mères de famille, les hommes étant leurs « protecteurs ». Voilà en effet de quoi faire réagir la gauche, notamment les espagnols qui s'emploient avec Monsieur Zapatero à effacer toute trace officielle de catholicisme dans leur pays et à restaurer la dignité du culte musulman, qui après tout a été dominant dans la péninsule jusqu'en 1492 !

Mais il n'y a pas que la gauche. Le groupe des français issus de l'UDF, avec Bourlanges à sa tête, s'est également mobilisé. Lorsque le Cardinal Martino, Président de la Commission Justice et Paix, a dénoncé l'attaque contre Rocco Buttiglione comme un retour à l'Inquisition, le dénommé BOURLANGES lui a dénié toute autorité en la matière, précisant qu'il était catholique mais pas inféodé à l'Eglise : drôle de paroissien !

Il y a en réalité dans cette affaire une présentation mensongère et un vrai signe. La présentation mensongère, c'est celle qui oublie que Rocco Buttiglione a pris soin de distinguer ce qui était de ses convictions personnelles et relevait de la morale chrétienne et ce qui appartenait au domaine du

politique et du législateur européen. Et il a voulu apporter la garantie qu'il accepterait les règles du jeu international même si elles pouvaient heurter ses sentiments profonds. On lui a donc fait un procès d'intention, un procès d'inquisition.

Mais il s'agit d'un vrai signe, d'un signe alarmant. L'inquisition prend aujourd'hui la forme du terrorisme intellectuel, qui interdit à quiconque de s'écarter de la pensée unique et d'exprimer publiquement ses convictions, du moment qu'elles sont politiquement incorrectes.

Aujourd'hui aucune outrance verbale n'est condamnée s'il s'agit de professer l'homophilie, la dilution des mœurs ou d'attaquer Thatcher, Bush, voire Blair ou Berlusconi (qui a eu d'ailleurs l'élégance de laisser tomber son ami Rocco). Mais la moindre allusion à la religion chrétienne, et surtout à l'Eglise de Jean Paul II, la moindre référence à la morale naturelle, la moindre éloge à la famille unie exposent aux pires réprobations et font scandale. Et le plus drôle, si l'on peut dire, est que ce terrorisme s'exerce au nom de la « tolérance », magnifiée par la « laïcité ».

Tant pis, je vous le dis, quitte à perdre des lecteurs, ou à aller en prison : comme Rocco BUTTIGLIONE je professe une religion qui honore la femme mère de famille et qui fait de l'homosexualité un péché, sachant d'ailleurs que le rejet du péché n'exclut pas le pardon du pécheur. L'homme libre n'est pas esclave de ses passions, il assume la dignité de sa condition humaine.

Jacques GARELLO

Conjoncture

CORRUPTION : LA FRANCE VINGT-DEUXIEME...

Prompte à donner des leçons de morale au monde entier, la France n'a pas de quoi être fière de son classement au hit-parade de la corruption. Selon l'étude de Transparency international, nous voilà seulement vingt-deuxième, loin derrière un certain nombre de nos partenaires. Mais est-ce un hasard ? Le classement montre que les pays les plus corrompus sont ceux où l'interventionnisme étatique est le plus fort. Est-il en effet raisonnable de laisser le pot de miel sous la garde de l'ours ? Si nous voulons réduire la corruption, il nous faut réduire le rôle de l'Etat.

La plupart des pays occidentaux moins corrompus que la France

Chaque année, l'ONG Transparency international, qui est présente dans de nombreux pays, publie son rapport sur la corruption dans les différents pays du monde. Les notes vont de 10 à 0, et sont classées des pays les moins corrompus (note proche de 10) vers les pays les plus corrompus (proche de 0).

Notons d'abord que la Finlande arrive en tête, elle est donc considérée comme le pays le moins corrompu, avec une note de 9,7. Puis on trouve la Nouvelle Zélande (9,6), le Danemark (9,5), l'Islande (9,5), Singapour (9,3), la Suède (9,2), la Suisse (9,1), la Norvège (8,9), l'Australie (8,8), les Pays-bas (8,7), la Grande-Bretagne (8,6), le Canada (8,5).

Notons aussi la quinzième place de l'Allemagne (8,2) et la dix-septième place des Etats-Unis (7,5). La France est donc vingt-deuxième : nous étions vingt-troisième l'an dernier, le progrès n'est pas spectaculaire. Notre note est de 7,1. La plupart des pays occidentaux sont dans les quarante pays les moins corrompus, tandis qu'au contraire on trouve en bas du tableau les pays les plus

corrompus : au numéro 145, le Bangladesh et Haïti, avec la note de 1,5. Mais on trouve aussi dans les plus corrompus la Côte d'Ivoire (132ème avec 2), l'Algérie (97ème avec 2,7), la Russie (90ème avec 2,8), aux côtés de bien d'autres pays du tiers-monde.

Cette année, Transparency international épingle en particulier les pays producteurs de pétrole : « Comme l'indique l'indice de perception de corruption de Transparency international, les riches pays producteurs de pétrole tels que l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Tchad, l'Equateur, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Kazakhstan, la Libye, le Nigeria, la Russie, le Soudan, le Venezuela et le Yémen affichent des scores extrêmement faibles. Dans ces pays, le secteur pétrolier souffre d'une évasion des revenus dans les proches des dirigeants occidentaux des sociétés pétrolières, des intermédiaires et des fonctionnaires locaux ».

La corruption vient du secteur public

Or, ce qui est intéressant dans cette liste, c'est que n'y figurent aucun des pays occidentaux producteurs de pétrole, des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, pays dans lesquels les compagnies pétrolières sont indépendantes du gouvernement. Au contraire, tous les pays cités comme corrompus par le pétrole par Transparency international sont des pays dans lesquels le pétrole est nationalisé et appartient à des compagnies d'Etat. Ce sont pour la plupart des pays ou d'anciens pays socialistes ou socialisants et à économie étatisée, et des dictatures sur le plan politique.

La corruption n'est pas le fait du secteur privé quand il fonctionne librement, mais du secteur public, livré à toutes les tentations des hommes de l'Etat. Ce n'est pas lié à un secteur (le pétrole), mais au mode de gestion étatique (En France, faut-il rappeler qu'Elf était nationalisé et que la corruption y battait son plein ?). Plus généralement, Transparency note que la corruption dans les marchés publics constitue un « obstacle majeur au développement » des pays pauvres.

D'une manière encore plus générale, sur 4000 milliards de dollars dépensés par les gouvernements pour les marchés publics, les sommes perdues en pots de vin et autres corruptions lors de la passation de ces marchés représentent au moins 400 milliards de dollars. Conclusion de l'ONG : pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut avant tout s'attaquer à la corruption dans les marchés publics. De même, les fonds d'aide publique venus des pays riches sont systématiquement détournés.

Faire reculer l'Etat, pour faire reculer la corruption

Que dire de la situation de la France ? Elle est mal placée par rapport aux pays occidentaux comparables. Or la France est l'un des pays occidentaux les plus interventionnistes, avec un grand nombre de réglementations arbitraires freinant l'activité, qu'il est tentant d'essayer d'assouplir par le jeu de la corruption. La cause majeure tient ici au fait que l'Etat revendique des responsabilités qu'il ne devrait pas exercer, ce qui explique le développement de la corruption. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la construction, de l'urbanisme, de l'installation des grandes surfaces dont nous parlons par ailleurs, des marchés publics en général. Plus l'Etat intervient, plus les occasions de corruption se multiplient, en raison des liens entre l'économie étatisée et la politique.

Une comparaison avec la Suède, mieux placée que nous dans le classement, est instructive. Les Suédois ont un taux de prélèvements obligatoires supérieur au nôtre, ce qui donnerait l'impression d'un pays plus étatisé. Mais en revanche le poids des réglementations y est bien moindre. Les Suédois, surtout aujourd'hui, ont moins d'entreprises publiques, moins de réglementations, moins de services publics monopolistiques. Nous avons ici même montré, par exemple, la privatisation quasi-totale de la poste en Suède.

Fondamentalement, la corruption est quasi-inexistante dans le secteur privé. Elle est le fruit du trop plein de l'ordre politique dans l'ordre marchand, quand le premier sort de son rôle et envahit le second. C'est ce qui se passe dans de nombreux pays du tiers monde, où rien ne se fait sans l'Etat et donc sans corruption. C'est ce qui se passe a fortiori dans les économies planifiées. Et c'est hélas ce qui se passe en France, où le poids de l'Etat est la principale source de corruption. Pour retrouver l'éthique économique dont nous avons besoin et pour faire reculer la corruption, il faut faire reculer l'Etat.

OCDE : REcul DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

L'OCDE vient de publier ses dernières statistiques sur ce qu'elle appelle les « recettes fiscales » et qui couvre en réalité l'ensemble des prélèvements obligatoires. Les résultats sont connus par pays pour 2003 et les moyennes pour 2002 seulement. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, c'est-à-dire des pays développés à économie de marché, les prélèvements obligatoires atteignent en moyenne 36,3% du PIB. Il est d'emblée intéressant de comparer ce résultat moyen au niveau international à celui de la France : 44,2%. 8 points d'écart. Cela suffit déjà pour comprendre les handicaps majeurs dont souffre l'économie française.

Globalement, toujours pour la moyenne de l'OCDE, le chiffre était de 30,3% en 1975 et il a progressé jusqu'à l'an 2000 en plafonnant à 37,2% : il y a donc du recul dans la période récente, depuis trois ans : en moyenne, les pays de l'OCDE ont allégé leur fiscalité. Pour leur part les pays d'Europe, pris globalement, en étaient à 32,1% en 1975, à 39,9% en 2000 pour retomber à 38,9% en 2002 : même là, la France est loin du compte, à 5 points au dessus.

Si l'on regarde par pays, on remarquera que les Etats-Unis sont tombés de 29,9% en 2000 à 25,4% en 2003 : la chute est spectaculaire et n'est pas pour rien dans la vigueur de la croissance de ce pays. Il en va de même au Japon, qui est passé de 30,2% en 1990 à 25,8% aujourd'hui.

En Europe, le Royaume-Uni, qui était encore à 37,7% en 1985, en est à 35,3% aujourd'hui : presque 10 points en dessous de la France. Notons aussi l'Irlande, dont on connaît le succès économique, qui est passé de 35% en 1985 à 30% en 2003. Même l'Allemagne est bien en dessous de nous, à 36,2% de prélèvements obligatoires dans le PIB.

Certes, on peut trouver pire qu'en France, mais il faut bien chercher. La Suède est à 50,8%, après avoir plafonné à 53,8% en 2000 : le recul n'est pas négligeable et la libéralisation -relative- de cette économie se confirme. Le Danemark est à 49%. Mais la plupart des autres pays, même du nord de l'Europe, sont en dessous de nous (sauf la Belgique), tandis que la Finlande est à quasi-égalité avec nous.

La situation serait encore pire si l'on tenait compte non des recettes, mais des dépenses, où nous dépassons les 54% du PIB, compte tenu des déficits publics et des recettes non fiscales. De même, si l'on exprime ces prélèvements en pourcentage du revenu national et non du PIB, nous sommes à près de 55% de prélèvements : c'est ce qui fait dire à Contribuables Associés que nous travaillons pour l'Etat jusqu'au 16 juillet, jour de la libération fiscale !

CD ANTIPOLICE A BOBIGNY

Ce n'est certes pas une affaire d'Etat, mais elle est révélatrice des mœurs politiques actuelles. Le maire, communiste, de Bobigny, en Seine Saint Denis, Bernard BIRSINGER, a fait distribuer - « gratuitement »- aux 4000 collégiens et lycéens de sa commune un « agenda citoyen », diffusé par le service municipal de la jeunesse, ainsi qu'un CD comportant des morceaux de rap interprétés par des groupes locaux.

Il y a là un double scandale. Le premier a été dénoncé par les médias et par les syndicats de policiers. Certaines de ces chansons, critiquant la justice et appelant à l'affrontement contre des policiers, ont suscité la réaction indignée de Synergie-officiers : « En véhiculant l'image de policiers tortionnaires et racistes, certains sombrent dans une propagande incitant à la haine ». Réaction de la mairie : elle reconnaît un « défaut de vigilance » en ayant « fait confiance aux rappeurs sans censurer leur texte ».

Mais il y a à nos yeux un second scandale que personne, à notre connaissance, n'a dénoncé, pas même le Figaro qui rapporte ces informations. C'est le fait que la mairie -il paraît que cela se fait dans d'autres villes- ait ainsi distribué gratuitement 4 000 exemplaires de ce CD.

Comment ont été financés agendas et CD ? Evidemment par le budget municipal et donc par les contribuables. Ceux-ci sont-ils enchantés d'avoir ainsi, grâce à leurs impôts, participé à cette grande œuvre éducatrice ? Il est temps de mettre un frein à cette dérive du socialisme -en l'occurrence du communisme- municipal.

« BETISE ECONOMIQUE » : LE PRESIDENT DU MEDEF RAPPELE A L'ORDRE

Nous avons souligné qu'un certain nombre de chefs d'entreprises avaient fait preuve de courage, de clairvoyance et de détermination – Xavier FONTANET, Bertrand COLLOMB, Edouard MICHELIN – vis-à-vis de la situation économique et de la nécessité de réformer notre économie. Mais, dans son ensemble, l'organisation patronale nous semblait plutôt en retrait sur ces déclarations, ne dépassant guère le langage politiquement correct.

Or, cette semaine, face aux reculades de plus en plus stupéfiantes du gouvernement, le Medef à son tour a haussé le ton et parlé haut et clair. Ernest-Antoine SEILLIERE a résumé le sentiment général en déclarant que le conseil exécutif du Medef s'était tenu dans une atmosphère de gravité qui a rappelé la grande époque où la gauche imposait les 35 heures par la loi. Cette fois-ci, le Medef a dénoncé « l'incroyable revirement » du gouvernement à propos des restructurations et des plans sociaux. Il est vrai que le gouvernement a fait fort en vidant totalement son projet de son contenu, c'est-à-dire en supprimant la possibilité de licencier pour des raisons de compétitivité. Et ce recul a eu lieu en moins de 24 heures. Sans doute le gouvernement préfère-t-il qu'on attende d'avoir fait faillite pour licencier.

Le Président du Medef a donc accusé le gouvernement d'avoir rompu le point d'équilibre entre les exigences syndicales et patronales. Pour Ernest-Antoine SEILLIERE, le gouvernement « a perdu le sens du réel », ajoutant même que « la bêtise économique ne fera pas l'avenir du pays ». « C'est une volte-face inopinée et inexplicable pour l'entreprise. Le gouvernement a de façon totalement inattendue radicalement changé sa vision de l'intérêt général. Il vide le texte de la totalité des dispositions qui pouvaient représenter un effort de prise en compte de la réalité, et permettre aux entreprises de s'adapter pour sauvegarder leur compétitivité ».

Bref, il a fait part de « sa stupeur de voir le gouvernement immédiatement rendre les armes et abandonner sa vision de l'intérêt général au profit de l'intérêt syndical ». C'est une position qui privilégie « l'immobilisme » au lieu du « sursaut national » commandé par tous les rapports qui paraissent ces jours-ci. Conclusion : « le gouvernement a attenté à la liberté de l'entrepreneur ». « Les entrepreneurs n'acceptent pas d'être déçus une fois de plus ».

Bref, les chefs d'entreprises, qui ont longtemps pensé que le gouvernement « n'ose pas » les réformes, pensent maintenant qu'il « ne comprend pas la réalité de l'entreprise ». Cette sortie du Président du Medef est parfaitement justifiée et elle reflète bien le ras le bol qui monte de la base des entrepreneurs, qui ne comprennent pas que le gouvernement cède immédiatement face au moindre froncement de sourcil syndical. Bref, le Président SEILLIERE répète que « le gouvernement n'a rien fait pour les entreprises ». « Nous n'avons pas cessé de dire que le code du travail doit être simplifié et modernisé. Le gouvernement n'en fait rien et ne fera rien ».

Le Medef est d'autant plus furieux que, sur cette affaire des licenciements, le gouvernement lui avait conseillé la discrétion pour ne pas alarmer les syndicats. Résultat : il est resté en retrait et ce sont les syndicats qui ont emporté toute la partie. Le Medef pense qu'il a été trompé. Et il le dit clairement, à juste titre, car c'est la survie des entreprises françaises qui est en jeu.

Face à cette réaction des plus claires, que croyez-vous qu'il arriva ? Le premier ministre s'est dit vexé des propos sur « la bêtise économique ». Il a donc invité le Président du Medef à faire preuve de plus « de respect » et « de modestie ». Il a fustigé « un esprit de supériorité qui ne favorise pas le dialogue social. Quand on veut m'avoir comme adversaire, on m'a comme adversaire ». Et le premier ministre de rendre hommage aux « ouvertures » des syndicats.

Voilà où l'on en est en France aujourd'hui, avec un gouvernement que la gauche qualifie d'ultra-libéral : c'est le patronat qui est accusé de nuire au dialogue social, les syndicats qui sont remerciés pour leur modération. Un jour prochain les électeurs sauront remercier le gouvernement.

ISF : DEMAIN OU APRES-DEMAIN, PEUT-ÊTRE...

Il y a quinze jours, nous avons fait part de nos inquiétudes à propos de l'ISF : nous trouvions les députés trop timorés, trop attentifs aux réactions prévisibles du gouvernement.

En fait, du côté des députés, les choses ont été un peu plus loin que prévu. Ils ont, comme promis, déposé un amendement demandant un relèvement à partir de 2005, des tranches du barème dans les mêmes proportions que pour l'impôt sur le revenu. Ce n'est même pas une mesure d'allégement, c'est une mesure élémentaire de justice, puisque l'inflation entraîne un paiement artificiel de l'impôt, lorsque par exemple le prix de l'immobilier progresse, à barème inchangé. Notons cependant que l'on aurait dû en toute rigueur rattraper toutes les années perdues et relever le barème depuis l'origine de l'ISF. Mais c'est un premier pas.

Ensuite, un amendement a été voté en commission à propos de la résidence principale. Dans un premier temps, emporté par un élan réformateur, les députés avaient totalement exonéré la résidence principale de l'ISF... mais ils ont eu peur de leur propre audace et savaient de toutes façons que le gouvernement dirait non, à ce qui n'est pourtant que du bon sens. Ils ont donc décidé à la place que l'abattement relatif à la résidence principale serait relevé de 20 à 30%, ce qui ne compense que bien partiellement la hausse de l'immobilier.

Le troisième amendement était le plus prometteur. Déposé par Hervé NOVELLI, il rétablissait le plafonnement de l'imposition totale (impôt sur le revenu et ISF) à 85% du revenu. L'histoire de ce plafonnement mérite d'être connue. Avec un ISF à des taux élevés, et un impôt sur le revenu très progressif, un certain nombre de contribuables pouvaient payer en impôt plus de 100% de leur revenu (sans parler des autres impôts...). Même les socialistes avaient trouvé que prendre plus de 100% du revenu, ce n'était pas raisonnable...

Les gouvernements socialistes, avec Michel ROCARD et Pierre BEREGOVOY, avaient donc fait voter un plafonnement de l'ensemble des deux impôts à 70%, puis à 85% du revenu, ce qui est déjà bien proche de la spoliation. Cette mesure socialiste était encore trop libérale pour M. JUPPE qui, devenu premier ministre, a fait voter un plafonnement du plafonnement, signifiant que cette limitation à 85% d'impôts ne s'appliquerait pas aux patrimoines les plus élevés. Exit donc le plafonnement. Et l'on s'étonne que ceux qui paient plus de 100% de revenu en impôt se délocalisent !

L'amendement NOVELLI était donc un retour à un minimum d'équité et après tout l'antécédent socialiste enlevait tout caractère provocateur à l'amendement. On avouera que ce n'est pas de l'ultralibéralisme. Mais c'était trop pour le gouvernement. S'il acceptait sans trop de difficulté le premier amendement sur le réajustement du barème, et s'il acceptait le principe d'un autre amendement sur l'exonération de l'investissement dans les PME, il passait sous silence l'amendement sur la résidence principale et il mettait à l'étude pour six mois... le projet de plafonnement : les commissions des assemblées auront six mois pour y réfléchir. Chacun sait que lorsqu'on veut enterrer un problème, on crée une commission. Ce refus gouvernemental est scandaleux. Le gouvernement n'a même pas fait le geste minimum qu'on aurait pu attendre de lui pour ne pas blesser les députés et montrer qu'il les écoutait, alors que ceux-ci ont fait un bel effort en retirant leurs autres amendements.

Pour comprendre ce que la situation française a de surréaliste, il faut rappeler que les Etats-Unis et le Japon ont renoncé à l'impôt sur la fortune. En Europe, les pays qui l'appliquent sont minoritaires. Il a été aboli en Irlande (1977), en Autriche (1994), au Danemark (1997) ou en Italie (1998). Il n'existe pas en Grande-Bretagne. Mieux encore, en Allemagne, c'est la cour constitutionnelle qui, en 1997, l'a déclaré anticonstitutionnelle pour atteinte au droit de propriété. Heureux Allemands. Ce n'est pas en France que cela arriverait. Il est vrai que pour trouver un gouvernement de droite qui refuse le plafonnement que la gauche avait mis en place, il faut bien chercher : cela n'existe pas en dehors de la France. La bien heureuse exception française. Il faut se pincer pour être sûr qu'on n'est pas en plein cauchemar.

EUROPE DES MARCHANDS OU EUROPE DES GOUVERNANTS ?

Lundi 30 septembre, à Aix en Provence, nous accueillions dans le cadre de la XXVII^e Université d'Eté de la Nouvelle Economie le Professeur Marc Henry Glendening de l'Institut londonien « Démocratie Mouvement ».

Marc Henry Glendening : Les dérives de la construction européenne

Les nombreuses spéculations concernant le genre d'Union qui émergera de l'élargissement soulèvent une question concrète : doit-on oui ou non soutenir la constitution de Giscard et transférer de nouveaux pouvoirs à Bruxelles ? Il me semble que trois raisons essentielles devraient conduire les libéraux à s'opposer à la construction d'un Etat nation Pan-Européen.

Politique constructiviste

Dans la « Constitution de la liberté », Friedrich von Hayek soutenait que la réussite et la stabilité d'un système politique reposait sur ses institutions. Mais à la différence de projets abstraits, inventés par les élites politiques, les bonnes institutions résultent d'une évolution graduelle et jouissent de l'adhésion d'une grande majorité de citoyens.

Qu'en est-il de la Constitution européenne ? Etablie par le sommet, avec un minimum de débats et de concertation, elle s'oppose à cette approche tant il est vrai que les réformes significatives inhérentes à l'intégration politique ne sont ni nécessaires ni rationnelles et que la liberté de commerce ne nécessite ni la création d'une union douanière ni d'une autorité économique. Ces réformes constituent même un risque dans la mesure où la Constitution, loin de préserver des velléités interventionnistes excessives, accroît le pouvoir de Bruxelles en matière législative. Elle prévoit en particulier de réduire le veto des Etats membres dans 40 domaines de compétences.

A l'évidence, cette constitution n'est pas un document neutre se limitant à définir l'attribution et l'exercice des pouvoirs. Elle a également pour ambition d'attribuer à l'Union la charge de certaines politiques objectives. Référons nous par exemple à la charte des droits fondamentaux (section 2 du document). Il y est explicitement mentionné que « chaque personne résidant et se déplaçant légalement à l'intérieur de l'Union européenne a droit aux prestations de la sécurité sociale et aux avantages sociaux... Dans le but de combattre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à l'aide sociale et au logement ... » (article II-34). Remarquons que rien ici ne prévoit comment sera répartie la charge financière qui résultera de l'application de ces droits positifs. On peut estimer, sans trop de difficulté, que la contrainte s'avérera plus lourde pour un pays comme l'Estonie que pour, disons, le Luxembourg !

Si, eu égard à son appartenance politique, il est possible d'appréhender différemment les engagements contenus dans le document, il n'en demeure pas moins qu'il est inapproprié pour une constitution d'inclure des objectifs qui, à n'en pas douter, laissent préjuger d'ambitions électoralistes.

Structures anti-démocratiques

L'examen de la Constitution révèle certaines situations très dangereuses. Alors qu'elle devrait rendre l'Union plus responsable, elle édifie des structures anti-démocratiques. En particulier, l'article 25 confirme le monopole de la Commission pour introduire de nouvelles lois. La crainte générée par la concentration des pouvoirs à Bruxelles tient alors à l'influence des corporations. La structure de l'Union confère à ces groupes puissants un accès privilégié à des intérêts particuliers à l'instar de groupes moins bien organisés parce que plus disparates (500 millions de personnes parlant plus de 20 langues différentes), et moins puissants financièrement, tels que les contribuables et les petits entrepreneurs.

Comme la théorie du Public Choice le prévoit, il leur sera plus difficile de se mobiliser au sein d'une juridiction aussi grande que l'Union européenne. Et leur représentation politique ne sera pas moins difficile et coûteuse. Il leur faudra obtenir l'information nécessaire en vue de déterminer les politiques susceptibles de défendre leurs intérêts. De façon générale, les coûts de mobilisation et d'information sont accrus dans les systèmes où le pouvoir est concentré.

Europe de la conformité

Au même titre que nous croyons que la concurrence est une bonne chose en matière économique, il faut reconnaître ses vertus en matière politique. Des Etats en concurrence peuvent être contraints non seulement par la plus grande capacité des citoyens à s'organiser politiquement, mais aussi par le pouvoir de « l'Exit ». Cela concerne par exemple des individus souhaitant se soustraire à des régimes où la fiscalité est jugée trop lourde. Ils peuvent alors décider de placer leur argent ailleurs.

Quoi qu'il en soit, eu égard à la mondialisation et aux problèmes de responsabilités qui incombent à nombre de pays européens, les gouvernements nationaux trop dépensiers vont subir de sérieuses pressions pour libéraliser. D'ors et déjà, les tentatives visant à voter les questions fiscales non plus à l'unanimité mais à la majorité qualifiée ont été déjouées. Toutefois, une dynamique dangereuse appelle un budget central et des transferts fiscaux plus importants dans le but de compenser les problèmes associés à la monnaie unique.

Dans ces conditions, si la Constitution est votée et que la centralisation de l'Europe n'est pas interrompue, une taxe européenne sera bientôt instituée. En bloquant la Constitution européenne, mon espoir est que les européens soulèvent une question : l'Europe se dirige-t-elle dans la bonne direction ? A l'ère du développement du commerce international, de l'e-commerce, des communications plus rapides et moins coûteuses, l'idée selon laquelle l'Europe est le centre du monde est totalement dépassée.

Tant que l'Union sera privée de nouveaux pouvoirs et de taxes spécifiques, il est toujours possible d'espérer qu'elle renoncera à certaines de ses fantaisies du milieu du 20^{ème} siècle : la politique agricole commune, la monnaie unique, le développement d'un système de justice commun et d'un système militaire commun. Tous ces domaines de compétences devront revenir aux Etats nations (et en dessous) et les libéraux pourront alors s'opposer aux collectivistes de façon démocratique.

AU SOMMAIRE DU N°811 :

EDITORIAL : Phobie de l'homophobie pp. 1-2

CONJONCTURE : Corruption : la France vingt-deuxième pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : OCDE : recul des prélèvements obligatoires p. 4 –

CD anti-police à Bobigny p. 4 – « Bêtise économique : le Président du MEDEF rappelé à l'ordre p. 5-

ISF : demain ou après-demain, peut-être... p. 6.

SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : Europe des marchands ou Europe des gouvernants ? pp. 7-8

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €35.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org